

## **Maison de l'Enfance**

### **Procédure accueil / dépôt demande de place**

#### Critères pour faire une demande d'accueil :

- Habiter la commune (ou justifier d'une adresse professionnelle)
- Faire la demande aux 6 mois révolus de la grossesse
- Confirmer la naissance par écrit ou par téléphone (si l'enfant est déjà né fournir une copie du livret de famille)

#### **1. Premier entretien avec la Coordinatrice Enfance Jeunesse**

(Marielle PAGEAUT ☎ 03.80.48.92.03 au Centre Pierre Perret – 26, rte de Bressey – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR)

- Informations sur les différents modes de garde
- Présentation de la Maison de l'Enfance
- Analyse des besoins de la famille
- Simulation du tarif (si demande de la famille)
- Remise du document "demande de place multi-accueil" pour rédaction de la demande

#### **2. Confirmation de la naissance par écrit ou par téléphone**

#### **3. Passage de la demande au Comité Petite Enfance**

- Récapitulatif des places disponibles (fourni par la Directrice de la Maison de l'Enfance)
- Proposition des dossiers aux membres du Comité Petite Enfance
- Envoi de courriers aux familles pour toutes les réponses

L'Adjointe au Maire déléguée, Mme A.M.BEAUDOUVI